

**SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU**

À l'attention de Pascal GOUHOURY

3 Rue Dénecourt

77300 FONTAINEBLEAU

Samois sur Seine, le 19 novembre 2020

Objet : réponse à notre lettre du 27 octobre concernant la construction de la résidence de 28 logements à Samois- ref 20-659 OL/AUD

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre réponse reçue ce jour et vous en remercie.

À la lecture de votre courrier, il me semble utile de préciser plusieurs points pour vous éclairer sur notre démarche sans esprit polémique de notre part.

Vous semblez suggérer que nous ne serions guidés que par la situation particulière d'un voisin. Si nous sommes sensibles à la situation créée pour cette famille samoisienne (avec notamment une vue directe et dominante des immeubles sur leur parcelle), l'association n'a pas vocation à prendre en charge les problèmes de voisinage. Ce qui guide notre action est bien l'impact de la construction sur le cadre de vie et l'environnement du quartier dans laquelle elle s'insère.

En ce qui concerne les espaces verts, vous faites état de la difficulté de maintenir vivants des arbres compte tenu de la nature du sol et des périodes de sécheresse (et j'ajouterais du changement d'environnement dû aux travaux entrepris). Les Samoisiens vivent ces difficultés au quotidien et ils les comprennent. Il nous semble cependant que ces fragilités de notre écosystème constituent le fondement même de l'impérieuse nécessité de veiller scrupuleusement au renouvellement de notre patrimoine végétal.

Il est vrai que les travaux ne sont pas terminés et nous notons avec satisfaction que la SEM Pays de Fontainebleau s'engage à mettre en œuvre les ajustements en matière de plantations d'espaces verts pour être conforme au permis de construire. C'est très exactement ce que nous demandons, et nous vous en remercions. Toutefois, sans remettre en cause votre bonne foi, au vu du peu d'espace non recouvert encore disponible nous sommes dubitatifs sur la possibilité d'obtenir ce résultat.

Une visite sur les lieux par la route du Cèpe permet de s'en faire une idée. Je vous invite, ainsi que tous les Samoisiens, à le faire pour vérifier si le problème que nous soulevons est infondé.

Enfin, en ce qui concerne les places de stationnement nous ne prétendons pas que votre projet n'est pas conforme au PLU ; nous pensons que compte tenu de l'acuité du problème de stationnement dans le bourg, il eût été pertinent d'être mieux-disant que les minimas

## CASA

association pour la sauvegarde du CADre de vie SAMoisien

dérogatoires dont le projet bénéficie, en se rapprochant du niveau d'équipement auquel les Samoisiens eux-mêmes sont astreints. Ce sujet est d'autant plus aigu que d'après nos informations, le bailleur n'aura aucun moyen de maîtriser le flux de stationnement dans la résidence.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jacques Bousquet  
Président de CASA

Copie à : - Le Maire de Samois sur Seine, M. Michel CHARIAU  
- L'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, M. Sébastien DILLON  
- Audrey Bainville, chargée d'opérations à la SEM Pays de Fontainebleau